



Sanitaires

Fiche technique

Super déclass

Déboucheur liquide

Dissout tous les dépôts encombrants (papiers, résidus ménagers, huile, cheveux...) des canalisations des WC, lavabos, éviers... Efficace même sur les canalisations entartées de faibles sections. Contient un inhibiteur de corrosion. Formule liquide très facile d'utilisation.

Mode d'emploi

S'utilise pur dans les éviers, WC, lavabos, urinoirs, puisards, égouts.

Très important : le produit doit être vidé directement dans la canalisation bouchée, en évitant le contact avec les matériaux avoisinants. Protéger les surfaces susceptibles de réagir avec les acides forts.

Dosage : Pour les écoulements difficiles, utiliser 125 ml. Pour les écoulements bouchés, utiliser 250 ml. Laisser agir 2 à 3 min puis rincer abondamment. Renouveler l'opération si nécessaire.

Conditionnements

- Emballage : carton de 12 bidons de 1 L

Données techniques

- Aspect : liquide marron
- Densité : 1,82 - 1,84

Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser avec les produits oxydants (eau de Javel) ou alcalins.

Respecter impérativement les dosages et temps de contact sur les métaux, alliages légers, PVC et acrylique : robinetterie, aluminium anodisé, cuivre, zinc, étain... Ne pas utiliser sur les matériaux réagissant avec des acides forts (marbre, carrelage...).

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-03-2018 Ind. 10 ■

